

Christian Jaumain

Actuaire militant

Figure bien connue - presque tutélaire - du monde de l'assurance, Christian Jaumain est une personnalité aux nombreuses facettes. Enseignant, expert, auteur prolifique d'ouvrages scientifiques ou de vulgarisation, soucieux en permanence d'aligner les arguments comme un général le ferait de ses troupes sur le champ de bataille, l'homme se montre volontiers polémiste passionné et, à ce titre, laisse peu de monde indifférent. Il n'en perd pas pour autant le sens de réalités dont il a pu prendre la mesure en exerçant de hautes fonctions dans le monde économique comme académique.

Licencié en sciences mathématiques (ULg 1962), docteur en sciences actuarielles (UCL 1973), actuaire (UCL 1974), Christian Jaumain est professeur extraordinaire émérite de l'UCL, dont il fut le président de l'Institut des sciences actuarielles, de 1999 à 2003. Il y a enseigné les mathématiques financières, l'assurance Vie, la capitalisation des dommages et intérêts en droit commun, et l'analyse financière des entreprises d'assurances.

Avant cette carrière académique, il a été directeur général pour la Belgique de Vita, compagnie d'assurances sur la vie, puis du Groupe Zurich Assurances (1975-1988). C'est à cette période qu'il prend part à la conception et au développement de l'assurance Vie épargne (assurance de capital différé avec contre-assurance de la réserve mathématique), en Belgique d'abord puis à l'étranger.

Des générations de praticiens mais aussi de consommateurs d'assurance auront tiré profit des nombreux articles, livres et autres contributions de Christian Jaumain. Ainsi, 'Mais oui, vous comprenez l'assurance Vie', paru en 1980, qui visait à mettre l'assurance vie à la portée de

tous par l'image et avec les mots de tous les jours. A l'autre bout du spectre, au nombre des ouvrages de référence, on retiendra parmi tant d'autres les éditions successives de 'La capitalisation des dommages et intérêts en droit commun' et de la 'Ratioscopie des Assureurs belges'. Sans même citer par le menu la centaine d'articles et conférences à caractère professionnel ou scientifique relatifs à l'assurance, couvrant la période de 1975 à 2011.

Depuis près de vingt ans, Christian Jaumain est membre expert de la Commission des Assurances. A ce titre, il a notamment apporté une contribution significative à l'élaboration de l'avis rendu par cette dernière le 18 février 2005 relatif à la requalification des contrats d'assurance Vie. Au préalable, ses thèses avaient

été citées dans l'avis de l'Avocat Général dans l'Arrêt de la Cour de Cassation de Paris le 21 novembre 2004 confortant le

“Le perfectionnement nécessaire de l'assurance est un champ à labourer sans relâche, en matière de technique assurantielle juridique ou actuarielle, de communication, de réglementation, de surveillance.”



*Le professeur émérite Christian Jaumain.
(Photo Jean-Claude Maréchal)*

régime juridique de l'assurance Vie. "La qualification de l'assurance Vie s'est vue heureusement confirmée après une série de menaces et d'agressions notamment fiscales, et ce au bénéfice de quatre millions d'assurés en Belgique," se réjouit-il en considérant le résultat atteint.

Aujourd'hui, Christian Jaumain continue à militer pour les causes qui lui tiennent à cœur, et à mettre ses connaissances d'actuaire-conseil au service des professionnels. Allant jusqu'à créer un logiciel bilingue à l'intention des assureurs, des magistrats et des avocats, 'L'actuariat au service du droit' (Capitalisation des dommages et intérêts en droit commun), un outil accessible via le website

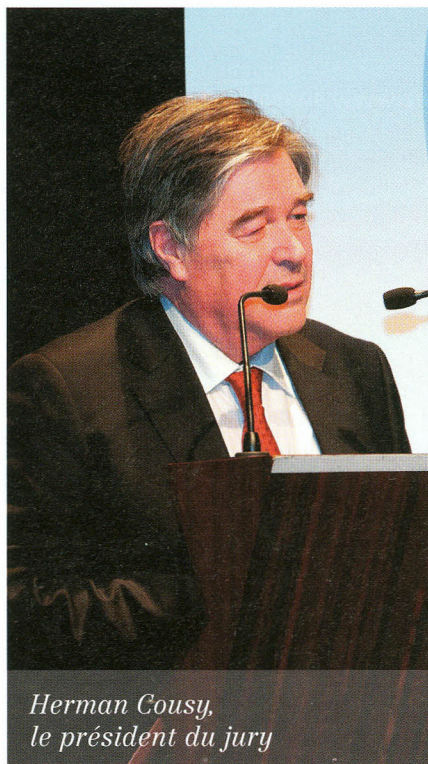
www.christian-jaumain-be. Le logiciel permet d'effectuer sans peine les calculs nécessaires en appliquant les méthodes idoines au départ des meilleures tables de mortalité, portant les millésimes appropriés, en fonction des prémisses retenues.

HOMMAGE AU PROFESSEUR COUSY

Comment le Professeur Jaumain réagit-il à sa nomination à l'Insurance Personality? "Les éloges sont gênants à recevoir mais agréables à conserver," avoue-t-il. "Nous apprécions l'appréciation du jury à propos de ce que nous avons pu faire au cours de quelques décennies. Nous sommes trois à être nommés (pour rappel Wauthier Robyns, sacré Insurance Personality, Christian Jaumain et Geert Dehouck), un peu comme les trois mousquetaires qui, comme l'on sait, étaient quatre. En l'occurrence, le quatrième qui mériterait d'être fêté est le président du jury de l'Insurance Personality, le Professeur Herman Cousy".

Christian Jaumain profite donc de l'occasion pour rendre à ce dernier un hommage appuyé, voyant en lui une personnalité du monde académique qui domine le paysage assurantiel: professeur-assistant à 30 ans à la KU Leuven, professeur ordinaire à 36 ans, membre du Conseil présidentiel de l'Association Internationale de Droit des Assurances, membre de plusieurs académies, du 'Tilburg Wenen Group on Tort Law', du groupe-pilote 'Aanpassing van Europese

toezichthouders op verzekeringen Contract Law', chargé de la mise en place d'un cadre de référence commun d'European Contract Law' dans le domaine des assurances, ancien président de la Commission des Assurances, asses-



*Herman Cousy,
le président du jury*

seur de la section Législation du Conseil d'Etat, membre du Conseil de contrôle de la CBFA, auteur et orateur apprécié dans de nombreux forums nationaux et internationaux... "Pareil bilan - provisoire! - à mettre à l'actif du président du jury ne peut qu'inciter à la modestie les trois autres personnalités qui ont été mises à l'honneur le 31 mars."

LA DERNIÈRE CAUSE EN DATE

Le Professeur Jaumain relève que la remise du trophée de l'Insurance Personality intervient le dernier jour d'un mois de mars qui n'avait pas très bien commencé pour les assurés. "La Cour de Luxembourg a en effet rendu le 1er mars l'arrêt que vous savez, qui impose des tarifs d'assurance identiques pour les femmes et les hommes. 'Arrêt' est le mot qui convient. On devrait même dire 'recul'. Que l'on nous comprenne bien: paraphasant Kennedy devant le mur de Berlin, nous pourrions parfaitement dire devant le mur d'incompréhension de Luxembourg 'Ich bin ein féministe'. Un dernier souhait donc: celui de voir succéder rapidement, aux trois nommés de 2010, trois nominées. Certes, elles auront attendu un an, mais elles vivront six ans de plus que nous, n'en déplaise à ceux qui confondent le droit et les faits."

Christian Jaumain conclut en rappelant que l'assurance est peut-être le plus beau métier du monde, comme l'écrivait encore récemment René Van Gompel en préfaçant un livre sur Solvency 2. Que l'assurance est l'expression la plus aboutie mais toujours perfectible de la solidarité qui unit les groupes humains face à l'adversité.

Et que ce perfectionnement nécessaire est un champ à labourer sans relâche, en matière de technique assurantielle juridique ou actuarielle, de communication, de réglementation, de surveillance.



**Une Protection Juridique
pour toutes les saisons!**



www.arag.be

ARAG S.A. - ASSURANCES PROTECTION JURIDIQUE - Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0445 pour pratiquer les branches Protection Juridique et Pertes Pécuniaires Diverses.
(A.R. du 4-7-79 M.B. du 14-7-79) - BCE - 0404.465.650 - RPM Bruxelles - Vie privée : 000245270 - KBC 435-4120121-29 - IBAN: BE26 4354 1201 2129 - BIC: KREDBEBB